

Étude sur les permissions de sortir et sur les détenus qui les obtiennent (R-25, 1992)

Ce rapport analyse les données sur les permissions de sortir et sur les détenus qui les obtiennent. Les permissions de sortir permettent au système correctionnel (agents de gestion des cas, détenus, responsables du traitement, agents de liberté conditionnelle et gestionnaires) de vérifier si les détenus sont en mesure de se conduire convenablement hors du milieu carcéral et sous divers types de surveillance.

Chaque année, il y a environ 50 000 demandes de permissions de sortir provenant des établissements du Service correctionnel du Canada. Environ 7 000 sont accordées. Elles couvrent une période allant de quelques heures jusqu'à trois jours. En moyenne, 99,5 % des permissions de sortir se sont déroulées normalement et au cours des dernières années, ce pourcentage a atteint 99,9 %.

Le rapport présente également une analyse du programme de permissions de sortir, avec un profil de ceux qui en font la demande et de ceux qui les obtiennent, un profil des détenus qui ont le plus de chance de réussir ou d'échouer, en tenant compte de variables fixes.